

Hauts-de-France, Nord  
Illies

## Ensemble de casemates, dites de La Bouchaine

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA59004975

Date de l'enquête initiale : 2012

Date(s) de rédaction : 2014

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Les ouvrages fortifiés de la Première Guerre mondiale

Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : poste d'observation, casemate

Précision sur la dénomination : casemate à personnel ; casemate à munitions

Appellation : Casemates de La Bouchaine , blockhaus

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales : 2014, 0A, 819

### Historique

L'ensemble de la Bouchaine s'étend aujourd'hui sur une surface de 36 ares. Il se compose d'une dizaine de casemates édifiées par les allemands entre 1915 et 1916, dans l'angle formé par les tranchées de leur deuxième position de défense, à l'est, et la route de Lorgies à Illies, au sud.

En septembre 1921, par un rapport du Ministère des Régions Libérées fait état de la demande de monsieur Jules Destombes visant à la démolition d'une dizaine d'abris jonchant sont terrain. Comme toujours en pareil cas, une équipe est dépêchée sur place afin d'en estimer le coût et de décider s'il convient de démolir ou d'indemniser. L'État choisit la solution la moins onéreuse et, contre toute attente, décide de la démolition des abris bétonnés... pour manifestement surseoir à sa décision...

Un siècle plus tard cet ensemble, en assez bon état, est toujours en place. Il est aujourd'hui propriété communales.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle

### Description

Le bâtiment a) se compose de deux parties. La partie ouest, de laquelle émerge une tour d'observation casematée, a été édifiée dans l'enceinte d'une ancienne demeure, comme en témoignent les vestiges d'un sous-bassement de brique ou l'encadrement des deux fenêtres initiales. La partie est, qui lui est accolée, ne porte pas trace de coffrage. Le mur antérieur, est percé d'une entrée et d'une baie sous laquelle sont inclus des cylindres métalliques de différents diamètres.... L'intérieur révèle l'empreinte d'une dizaine de grumes de bonne taille, parallèles à la rue, ayant servies à la coulée de la dalle de couverture. L'accès à la salle est se trouve sur l'élévation nord. Passé le seuil, l'accès à la tour d'observation, dotée d'échelons métalliques, se trouve à gauche tandis qu'un petit couloir débouche sur la salle ouvrant sur la rue par deux baies. L'une d'elles, légèrement biaise, semble dirigée vers l'observatoire situé non loin (IA59004896).

Perpendiculairement à la rue et dans le prolongement du bâtiment précédent, 4 édifices (b, c, d, e) reliés deux par deux comprenant deux abris à personnel (c et d) dont un encore doté d'une entrée pare-souffle (c). On peut encore apercevoir une position pour mitrailleuse entre les abris d et e. Cette alternance d'abris à personnel et de positions d'artillerie figurent sur des documents allemands datés de 1915. Elle est désignée comme batteries en chenille par l'état-major français.

Au nord et à l'est de cette ligne d'abris, six autres casemates (f, g, h, i, j et k) de taille plus modeste, sont disposées en quinconce et espacées d'une dizaine de mètres l'une de l'autre. Elles sont toutes orientées selon un axe nord-ouest/sud-est, afin de minimiser les effets de l'artillerie britannique -située tout de même à plus de 35000 m. L'accès s'effectuait, par conséquent par le sud. Cette configuration suggère des casemates à munitions, toutefois, et contre toute attente, leurs

pignons nord, exposés aux tirs, ont la particularité d'avoir une fine ouverture qui semblerait une embrasure de tir si elle n'était inclinée vers le ciel... On peut avancer qu'au début de la guerre, les munitions, encore très instables, nécessitaient d'être ventilées. Pour certaines d'entre-elles (e), cette ouverture surmonte un curieux « opercule » de béton (doté d'anneaux) qui pourrait jouer le rôle de soupape en cas d'explosion.

### Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée

Type(s) de couverture : terrasse

### Typologies et état de conservation

État de conservation : désaffecté

### Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : vestiges de guerre

Statut de la propriété : propriété privée

### Références documentaires

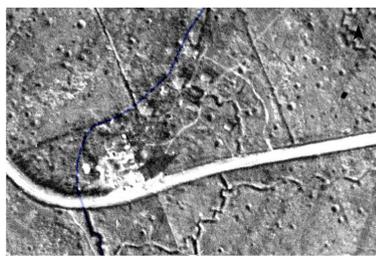
#### Documents d'archive

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

#### Documents figurés

- **Photographie aérienne du 29/09/1918** (Imperial war museum, Londres ; 33128).
- **Type de construction** (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, Munich ; Inf. Div. (WK) 8076).

### Illustrations



L'ensemble de la Bouchaine sur une vue aérienne britannique du 24/09/1918. Les vestiges actuels sont repérés par une lettre. La seconde position des lignes allemandes a été visualisée en mauve.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175900707NUCA



Position des vestiges et matérialisation de la seconde position de défense allemande pendant la guerre (en mauve) sur une photographie aérienne de 1981  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175900708NUCA



Plan des édifices visibles aujourd'hui (carrés bleus lettres blanches) et matérialisation la seconde position de défense allemande pendant la guerre (en mauve) sur une photographie aérienne de 1981  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175900709NUCA

Type de construction utilisant des grumes comme éléments de couverture.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175900710NUCA

Type de batterie en chenille intercalant abris à personnel et pièces d'artillerie  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175900711NUCA

12 6,40 4,20 2,70 } 70° 146 15° 386 55° 740  
1,70 1,00 0,30 }  
soit un total de 0,34m<sup>3</sup> à 30 francs le mètre cube, la dépense pour la démolition serait de :  
534 m<sup>3</sup> x 30 FRS = 16,026 FRS 76  
à laquelle il faudrait ajouter le déblaiement des débris  
534 m<sup>3</sup> x 0,50 FRS = 267,170 FRS soit  
une dépense totale de : 16,293 FRS 76

Il serait possible d'après l'état des lieux de laisser subsister les blockhaus désignés sous les nos 10 - 11 et 12 qui ne sont pas édifiés sur la partie de la forme détruite, le cube total des abris est de 188 m<sup>3</sup> 370.

La démolition et le déblaiement de ces abris s'ils avaient été exécutés aurait entraîné une dépense de :  
Démolition : 188 m<sup>3</sup> x 30 FRS = 5,640 FRS 90  
Déblaiement : 188 m<sup>3</sup> x 0,50 FRS = 94,000 FRS 00  
soit une déduction de dépenses à prévoir de :  
5,640 FRS 90 + 1,656 FRS 00 = 7,296 FRS 90

Le montant de la dépense à engager pour la démolition des blockhaus servant pour la reconstruction et la démolition des abris est donc de :  
21,328 FRS 09 - 7,304 FRS 90 = 14,023 FRS 10

Le terrain subitrait au fait du maintien des blockhaus 10-11 et 12 une déperdition de 200 francs

En conséquence, l'estime qu'il est convenable de procéder à la démolition des abris édifiés par les allemands sur le terrain de M. DESTOMBES et que le montant de la dépense à engager pour exécuter ce travail est de :  
14,223 FRS 10

Ci-joint esquisse donnant l'implantation des abris.

Rapport (1/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175900714NUCA

Humbly, le 25 septembre 1921

MINISTRE DES REGION, LITRÉS  
service technique de la reconstruction - démolition de la Bouchaine

Le 10 août, un rapport a été adressé au sujet de la démolition de blockhaus demandée par M. DESTOMBES Jules FILLIER.

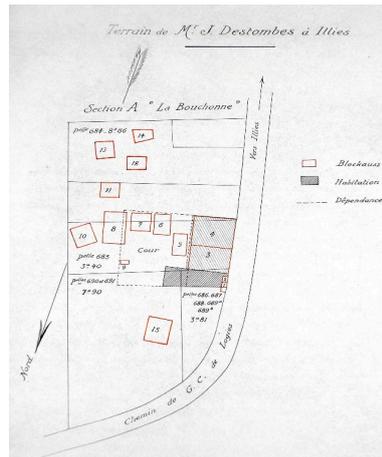
Le présent rapport est rapporté et est retourné par M. le Directeur Général pour renseignements complémentaires.

La propriété de M. Jules DESTOMBES comprend : les parcelles 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 de la section A de la commune d'ILLIES, au lieu-dit "LA BOUCHAINE", elles sont situées au bordure de terrain de grande communication de 20000, la superficie totale est de 28 a 96 c, dont blockhaus ou cases à démolir ont été constatés par l'inspecteur.

Le volume de béton à démolir et le prix total de la dépense à engager pour la démolition de ces abris sont donnés par le tableau ci-après :

N° des blockhaus	longueurs	largeurs	épaisseurs	hauteur	volume total	casés à démolir pour villes	casés à démolir
1	2,30	2,70	1,40	4,00	40° 186	100° 389	2° 207
2	2,80	2,30	1,40	4,00	4° 186	100° 389	2° 207
3	4,90	4,90	2,40	1,00	120° 340	100° 030	100° 130
4	4,00	3,15	2,20	4,00	40° 800	100° 726	40° 144
5	6,20	4,70	2,10	4,00	40° 800	100° 144	60° 459
6	7,95	4,90	2,70	100° 376	100° 332	60° 865	
7	4,50	2,80	2,40	10° 415	10° 415	32° 805	
8	1,20	2,05	2,00	40° 040	40° 040	10° 353	24° 088
9	4,80	4,05	2,40	110° 664	110° 664	37° 728	63° 333
10	2,30	1,20	0,35	1° 048	1° 048	10° 146	1° 046
11	4,70	4,20	2,40	100° 488	100° 488	14° 730	37° 886
12	2,30	2,00	1,40	10° 244	10° 244	7° 480	10° 764

Rapport (2/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175900713NUCA



Rapport (3/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre. Position approximative des casemates, en 1921  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR32\_20175900712NUCA



Vue panoramique vers le nord-ouest, depuis la rue de la Bouchaine  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905255NUCA



Vue panoramique vers le nord-ouest, depuis la rue de la Bouchaine  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905262NUCA



De gauche à droite : Les casemates a, b, c, d, e  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905249NUCA



Casemate a, surmontée de sa tour d'observation depuis la rue de Bouchaine. On aperçoit, dans le mur est, des ouvertures

circulaires correspondant aux grumes, aujourd'hui disparues, utilisées lors de la construction.

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904986NUCA



Bâtiment a, salle est. Orifice de sortie d'une grume, aujourd'hui disparue, utilisée lors de la construction

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904991NUCA



Bâtiment a, salle est. Orifice de sortie d'une grume, aujourd'hui disparue, utilisée lors de la construction

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904992NUCA



Casemate a. Elévation antérieure sur la rue de Bouchaine, vers le nord

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904993NUCA



Casemate a, élévation antérieure. Une des ouvertures est biaise.

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904983NUCA



Casemate a. Inclusions métalliques à la base de l'élévation sud

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904994NUCA



Tour d'observation casematé a, vers nord-est

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904995NUCA



Tour d'observation casematé a. Détail de l'embrasure d'observation ouest

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904996NUCA



Tour d'observation casematée a, vers le sud-ouest

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904979NUCA



Tour d'observation casematée a, vers le sud-ouest

Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904975NUCA



Tour d'observation casematée  
a, entrée sur l'élévation nord  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904987NUCA



Tour d'observation casematé a.  
Echelons métalliques menant  
à la plateforme d'observation  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904973NUCA



Casemate a. Vue intérieure  
de la salle ouest, vers la rue  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904989NUCA



Casemate a, détail du plafond de  
la salle est. Empreintes des grumes  
utilisées lors de la construction  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904980NUCA



Casemate a, détail du plafond de  
la salle est. Empreintes des grumes  
utilisées lors de la construction  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904982NUCA



De gauche à droite les casemates  
a, b, c, d, e, f, vers l'ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904977NUCA



De gauche à droite : casemate  
a, b, et c vers le sud-ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904981NUCA



Casemates b, c, d, e,  
f (sous la végétation)  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905250NUCA



Casemates b, c, d, e et f,  
en enfilade vers le nord.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905253NUCA



Elévations est des casemates b, c et d.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905251NUCA



La casemate b et son  
entrée pare-souffle  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905252NUCA



Casemate b. Vue intérieure  
de la voûte en tôle "métro"  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904988NUCA



Casemates d et e, vers l'ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905248NUCA



Casemate d, vers l'ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905247NUCA



Casemate e, vers l'ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904945NUCA



Vue vers le sud-est. Au premier  
plan l'avant de la casemate c.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904947NUCA



Casemate d, vers sud-est  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904928NUCA



Vue générale vers l'ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905261NUCA



De gauche à droite, bâtiments h,  
a, b, c, d, e et g, vers le sud-ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905254NUCA



Depuis la rue et de gauche à  
droite : les casemates g, h, i  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905256NUCA



Vers le nord-ouest, casemates g, h, i  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905259NUCA



Vers l'ouest, de gauche à droite : Les casemate a, b, c, h, i  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905257NUCA



Casemate h (premier plan) et j, vers le sud-est  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904935NUCA



casemate h, pignon nord  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904933NUCA



De gauche à droite : Pignons sud des casemates g et h.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904934NUCA



Casemates g, pignon nord. La partie antérieure (vers le front) est équipée d'un bloc de béton amovible doté de deux anneaux...  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904930NUCA



D'avant en arrière : Casemates i, h, g, a,  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904929NUCA



Casemate i, vers le nord-ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904941NUCA



Casemate i, ouverture sud  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904937NUCA



Casemate i, vue latérale vers le sud-ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904938NUCA



Casemate i, vers le sud.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904944NUCA



Casemate i, vers le sud-ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904940NUCA



Casemate i. Embrasure dans le pignon  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904939NUCA



Vue générale, vers le nord-ouest.  
Au premier plan la casemate j.  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145905260NUCA



casemate j, vers le nord-est  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904951NUCA



Casemate j, vers le nord-ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904950NUCA



Casemate j, vers le nord-ouest  
Phot. Jean-Marc Ramette  
IVR31\_20145904949NUCA



Vue antérieure des casemates  
a à f, vers le nord-est.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900554NUCA



Vue postérieure des casemates a  
à f (premier plan) vers le sud-est.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900550NUCA



Vue intérieure des casemates  
b à f, vers le nord-ouest  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900549NUCA



Vue antérieure des casemate a à  
f, vers l'ouest. On remaerque une  
position de mitrailleuse entre d et e  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900552NUCA



Depuis la casemate j,  
vue générale vers l'ouest.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900556NUCA



Depuis la casemate k,  
Vue générale vers l'ouest.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900557NUCA



De gauche à droite, les casemates  
a à e, vers le sud-ouest.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900553NUCA



Traces de billes de bois sur la  
partie postérieure de la casemate d  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900551NUCA



Casemate a, vers le nord-est.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900555NUCA



Vue générale, vers le nord-ouest.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900548NUCA

## Dossiers liés

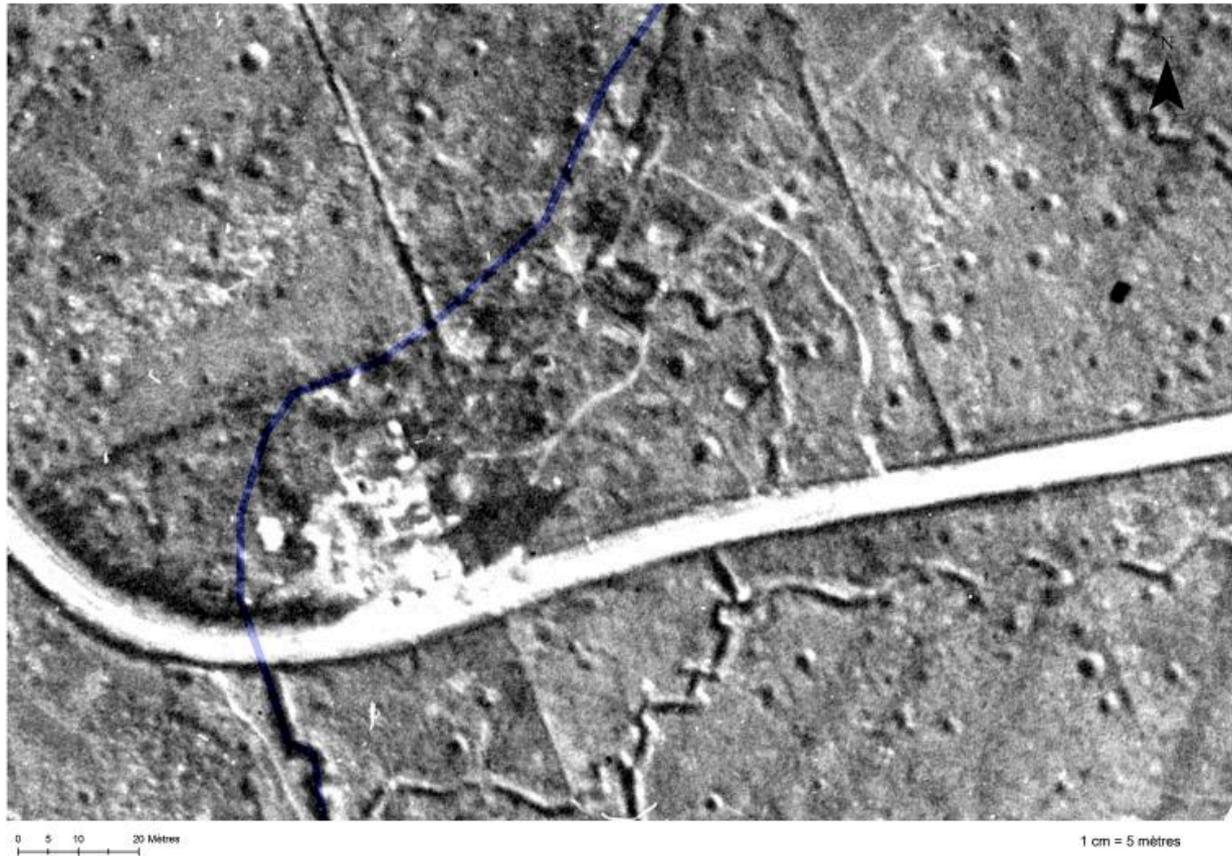
### Dossiers de synthèse :

Les ouvrages fortifiés de la première guerre mondiale : le Champ de bataille des Weppes - dossier de présentation (IA59005044)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Jean-Marc Ramette

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



L'ensemble de la Bouchaine sur une vue aérienne britannique du 24/09/1918. Les vestiges actuels sont repérés par une lettre. La seconde position des lignes allemandes a été visualisée en mauve.

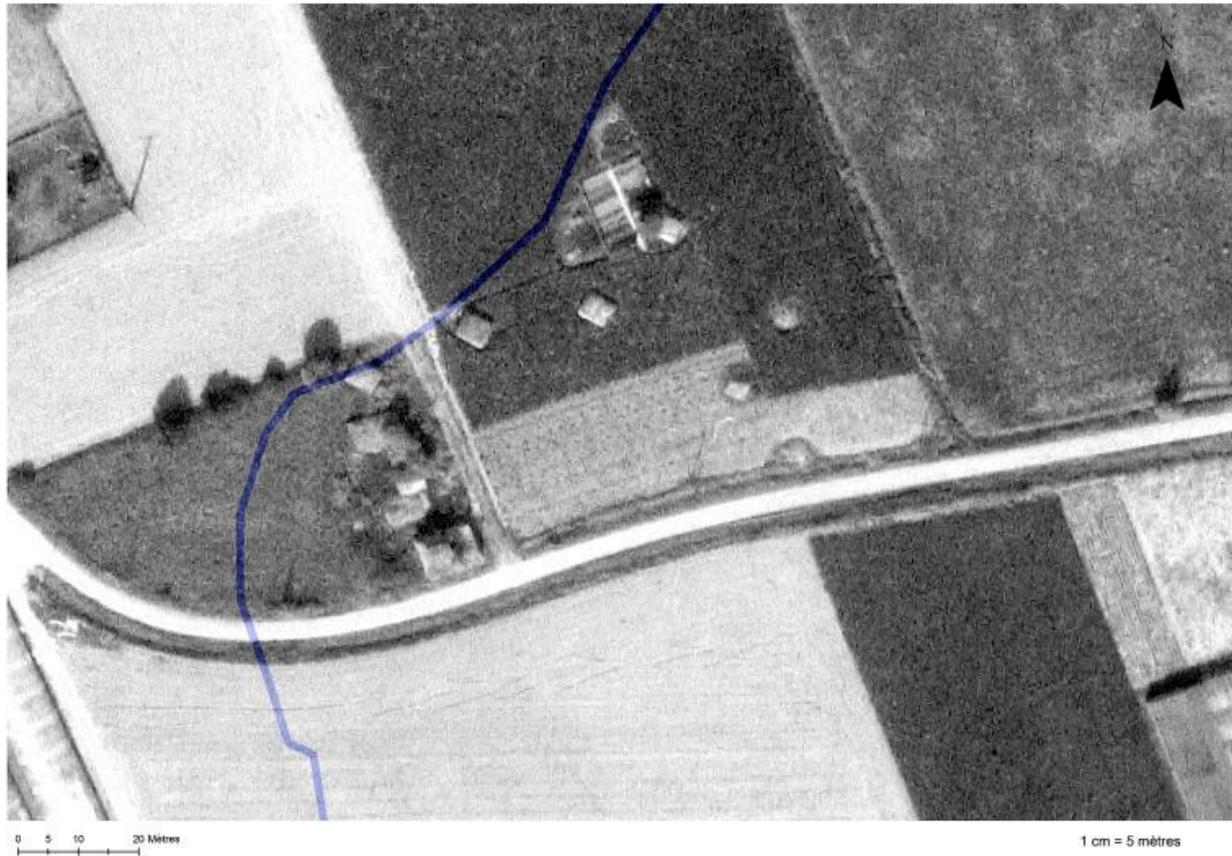
Référence du document reproduit :

- **Photographie aérienne du 29/09/1918** (Imperial war museum, Londres ; 33128).

IVR32\_20175900707NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Imperial War Museum, London, United-Kingdom ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Position des vestiges et matérialisation de la seconde position de défense allemande pendant la guerre (en mauve) sur une photographie aérienne de 1981

IVR32\_20175900708NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) IGN ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan des édifices visibles aujourd'hui (carrés bleus lettres blanches) et matérialisation la seconde position de défense allemande pendant la guerre (en mauve) sur une photographie aérienne de 1981

IVR32\_20175900709NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) IGN

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Type de construction utilisant des grumes comme éléments de couverture.

Référence du document reproduit :

- **Type de construction** (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, Munich ; Inf. Div. (WK) 8076).

IVR32\_20175900710NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Bayerisches Hauptstaatsarchiv, München, Deutschland  
reproduction interdite

Type de batterie en chenille intercalant abris à personnel et pièces d'artillerie

Référence du document reproduit :

- **Type de construction** (Bayerisches Hauptstaatsarchiv, Munich ; Inf. Div. (WK) 8076).

IVR32\_20175900711NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Bayerisches Hauptstaatsarchiv, München, Deutschland ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général  
reproduction interdite

1a	6,40	4,20	2,70	} 73" 146	17" 386	55" 760
	1,90	1,00	0,30			
						<u>534 m<sup>3</sup> 492</u>

soit un total de 534 m<sup>3</sup> 492 à 30 francs le mètre cube, la dépense pour la démolition serait de :  
 534 m<sup>3</sup> 492 x 30 Frs = 16.034 Frs 76

à laquelle il faudrait ajouter le déblaiement des décombres  
 534 m<sup>3</sup> 492 + 53 m<sup>3</sup> 449 = 588 m<sup>3</sup> 941 à 8 Frs = 5.203 Frs 528 soit  
 une dépense totale de :  
 16.034 Frs 76 + 5.203 Frs 528 = 21.238 Frs 29.

Il serait possible d'après l'état des lieux de laisser subsister les blockhaus désignés sous les N<sup>os</sup> 8 - 10 - 11 et 12 qui ne sont pas édifiés sur la partie de la ferme détruite, le cube total de ces 4 abris est de 188 m<sup>3</sup> 273.

La démolition et le déblaiement de ces abris s'ils avaient été exécutés aurait entraîné une dépense de :  
 démolition: 188 m<sup>3</sup> 273 à 30 Frs ..... 5.648 Frs 19  
 déblaiement: 188 m<sup>3</sup> 273 - 188 m<sup>3</sup> 827 = 207 m<sup>3</sup> 100 à 8 Frs... 1.656 " 80  
 soit une diminution de dépenses à prévoir de :  
 5.648 Frs 19 + 1.656 Frs 80 = 7.304 Frs 99

Le montant de la dépense à engager pour la démolition des 8 blockhaus gênant pour la reconstruction et le déblaiement des déblais est donc de :  
 21.238 Frs 09 - 7.304 Frs 99 = 13.933 Frs 10

Le terrain subirait du fait du maintien des blockhaus 8-10-11 et 12 une dépréciation de 800 francs.

En conséquence, j'estime qu'il est nécessaire de procéder à la démolition de 8 abris édifiés par les Allemands sur le terrain de M. DESTOMBES et que le montant de la dépense à engager pour exécuter ce travail est de :  
 13.933 Frs 10.

Ci-joint croquis donnant l'implantation des abris.

Rapport (1/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre.

Référence du document reproduit :

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

IVR32\_20175900714NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

M.D

Haubourdin, le 22 septembre 1921

MINISTÈRE DES RÉGIONS LIBÉRÉES  
Service technique de la Reconstitution, - subdivision de :  
HAUBOURDIN

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE

Le 19 Aout, un rapport a été adressé au sujet de la démolition de blockhaus demandée par M. DESTOMBES Jules d'ILLIES.

Le 23 Aout 1921, ce rapport a été retourné par M. Le Directeur général pour renseignements complémentaires.

La propriété de M. Jules DESTOMBES comprend : les parcelles 684 - 685 - 686 - 687 - 688 - 689a - 689b - 690 - 691 de la section A de la commune d'ILLIES, au lieu-dit " LA BOUCHAINE", elles sont situées en bordure du chemin de grande communication de LOGNES, la superficie totale est de 23 A 96 C, douze blockhaus ou caves à munitions ont été construites par l'ennemi.

Le volume de béton à démolir et le prix total de la dépense à engager pour la démolition de ces abris sont donnés par le tableau ci-après :

N° des Blockhaus	dimensions			Cubes total	Cubes à déduire pour vides	Cubes net à démolir
	Longueur	Largeur	Hauteur			
1	2,30	1,30	1,40	4,18	1,35	2,83
2	2,30	1,30	1,40	4,18	1,35	2,83
3	6,90	4,90	3,85	130,18	30,01	100,17
B	4,00	3,35	3,20	43,84	2,73	41,11
4	6,80	4,35	3,30	97,80	13,14	84,66
5	7,95	4,90	2,70	105,17	36,33	68,84
6 A	4,60	2,80	2,50	32,90	1,15	31,75
B	1,20	1,05	2,00	2,52	0,15	2,37
7	4,20	4,00	2,80	47,04	12,92	34,12
8	6,20	4,55	3,10	115,66	37,73	77,93
9 mur	2,30	1,20	0,35	0,97	0,00	0,97
10	4,70	4,30	2,60	52,42	14,73	37,69
11	3,80	3,00	1,60	18,24	7,48	10,76

Rapport (2/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre

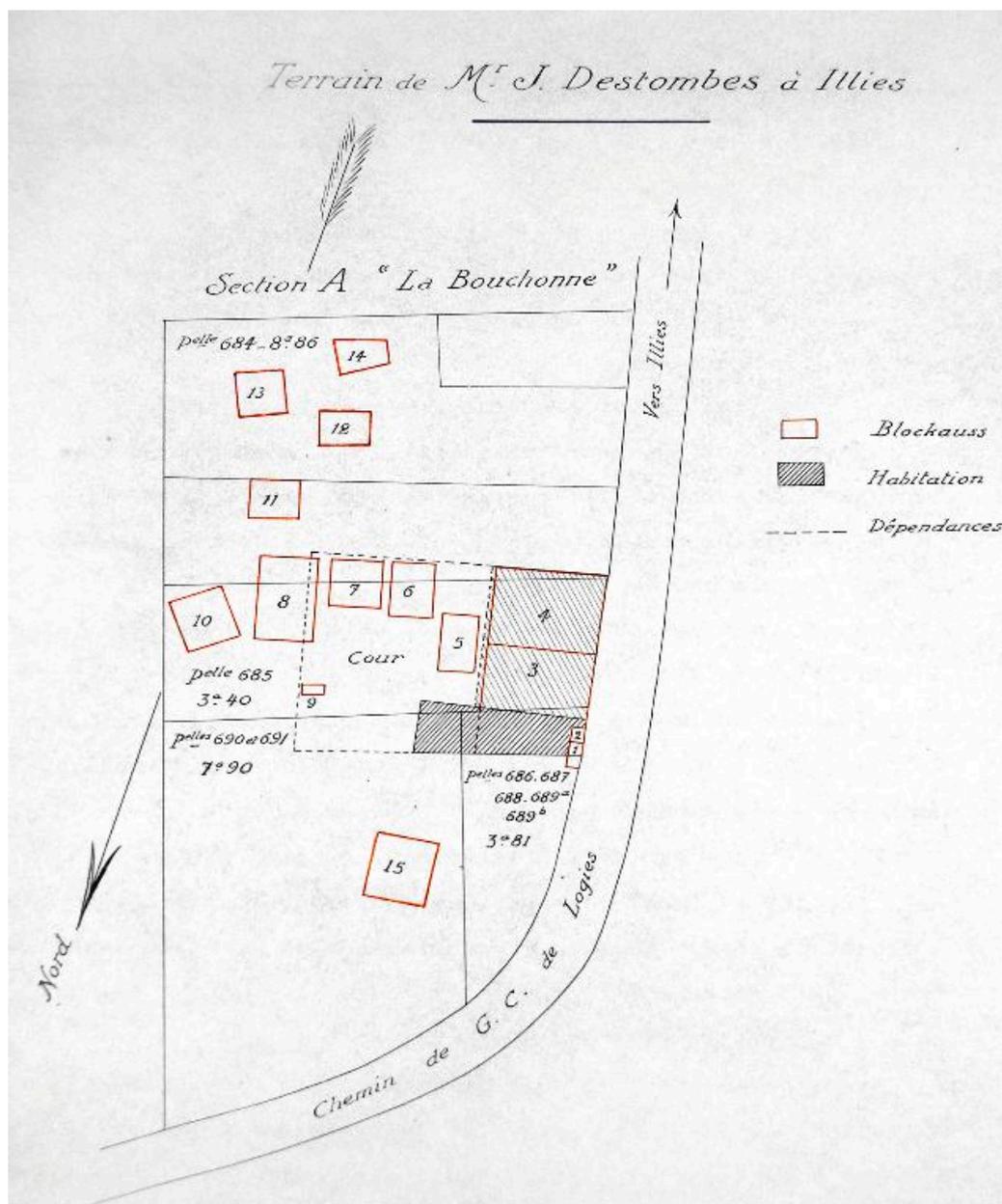
Référence du document reproduit :

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

IVR32\_20175900713NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rapport (3/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre. Position approximative des casemates, en 1921

Référence du document reproduit :

- **Illies, affaire Destombes** [1922-1923] (AD Nord ; 10RA 837)

IVR32\_20175900712NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue panoramique vers le nord-ouest, depuis la rue de la Bouchaine

IVR31\_20145905255NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue panoramique vers le nord-ouest, depuis la rue de la Bouchaine

IVR31\_20145905262NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite : Les casemates a, b, c, d, e

IVR31\_20145905249NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, surmontée de sa tour d'observation depuis la rue de Bouchaine. On aperçoit, dans le mur est, des ouvertures circulaires correspondant aux grumes, aujourd'hui disparues, utilisées lors de la construction.

IVR31\_20145904986NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment a, salle est. Orifice de sortie d'une grume, aujourd'hui disparue, utilisée lors de la construction

IVR31\_20145904991NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment a, salle est. Orifice de sortie d'une grume, aujourd'hui disparue, utilisée lors de la construction

IVR31\_20145904992NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a. Elévation antérieure sur la rue de Bouchaine, vers le nord

IVR31\_20145904993NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, élévation antérieure. Une des ouvertures est biaise.

IVR31\_20145904983NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a. Inclusions métalliques à la base de l'élévation sud

IVR31\_20145904994NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematé a, vers nord-est

IVR31\_20145904995NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematé a. Détail de l'embrasure d'observation ouest

IVR31\_20145904996NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematée a, vers le sud-ouest

IVR31\_20145904979NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematée a, vers le sud-ouest

IVR31\_20145904975NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematée a, entrée sur l'élévation nord

IVR31\_20145904987NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour d'observation casematé a. Echelons métalliques menant à la plateforme d'observation

IVR31\_20145904973NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a. Vue interieure de la salle ouest, vers la rue

IVR31\_20145904989NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, détail du plafond de la salle est. Empreintes des grumes utilisées lors de la construction

IVR31\_20145904980NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, détail du plafond de la salle est. Empreintes des grumes utilisées lors de la construction

IVR31\_20145904982NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite les casemates a, b, c, d, e, f, vers l'ouest

IVR31\_20145904977NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite : casemate a, b, et c vers le sud-ouest

IVR31\_20145904981NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates b, c, d, e, f (sous la végétation)

IVR31\_20145905250NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates b, c, d, e et f, en enfilade vers le nord.

IVR31\_20145905253NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévations est des casemates b, c et d.

IVR31\_20145905251NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La casemate b et son entrée pare-souffle

IVR31\_20145905252NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casmate b. Vue intérieure de la voûte en tôle "métrô"

IVR31\_20145904988NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates d et e, vers l'ouest

IVR31\_20145905248NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate d, vers l'ouest

IVR31\_20145905247NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate e, vers l'ouest

IVR31\_20145904945NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue vers le sud-est. Au premier plan l'avert de la casemate c.

IVR31\_20145904947NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate d, vers sud-est

IVR31\_20145904928NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale vers l'ouest

IVR31\_20145905261NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite, bâtiments h, a, b, c, d, e et g, vers le sud-ouest

IVR31\_20145905254NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Depuis la rue et de gauche à droite : les casemates g, h, i

IVR31\_20145905256NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vers le nord-ouest, casemates g, h, i

IVR31\_20145905259NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vers l'ouest, de gauche à droite : Les casematé a, b, c, h, i

IVR31\_20145905257NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate h (premier plan) et j, vers le sud-est

IVR31\_20145904935NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



casemate h, pignon nord

IVR31\_20145904933NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite : Pignons sud des casemates g et h.

IVR31\_20145904934NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemates g, pignon nord. La partie antérieure (vers le front) est équipée d'un bloc de béton amovible doté de deux anneaux...

IVR31\_20145904930NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



D'avant en arrière : Casemates i, h, g, a,

IVR31\_20145904929NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, vers le nord-ouest

IVR31\_20145904941NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, ouverture sud

IVR31\_20145904937NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, vue latérale vers le sud-ouest

IVR31\_20145904938NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, vers le sud.

IVR31\_20145904944NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i, vers le sud-ouest

IVR31\_20145904940NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate i. Embrasure dans le pignon

IVR31\_20145904939NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, vers le nord-ouest. Au premier plan la casemate j.

IVR31\_20145905260NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



casemate j, vers le nord-est

IVR31\_20145904951NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate j, vers le nord-ouest

IVR31\_20145904950NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate j, vers le nord-ouest

IVR31\_20145904949NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue antérieure des casemates a à f, vers le nord-est.

IVR32\_20185900554NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue postérieure des casemates a à f (premier plan) vers le sud-est.

IVR32\_20185900550NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue intérieure des casemates b à f, vers le nord-ouest

IVR32\_20185900549NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue antérieure des casemate a à f, vers l'ouest. On remaerque une position de mitrailleuse entre d et e

IVR32\_20185900552NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Depuis la casemate j, vue générale vers l'ouest.

IVR32\_20185900556NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Depuis la casemate k, Vue générale vers l'ouest.

IVR32\_20185900557NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



De gauche à droite, les casemates a à e, vers le sud-ouest.

IVR32\_20185900553NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Traces de billes de bois sur la partie postérieure de la casemate d

IVR32\_20185900551NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Casemate a, vers le nord-est.

IVR32\_20185900555NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale, vers le nord-ouest.

IVR32\_20185900548NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation